

N° 770
20 MAI 2017

L'UNIVERSITE SYNDICALISTE



ÉDITO DÉLIBÉRÉMENT LIBÉRAL



La révélation de la composition du nouvel exécutif ne déroge pas à la démarche promue par Emmanuel Macron. Bien sûr, le subtil équilibre est respecté entre soutiens de divers bords, présence de la société civile, touche de féminisme. Mais derrière l'emballage, le contenu

est nettement libéral. À la droite ont été donnés les ministères du Travail, de l'Économie, de l'Action et des Comptes publics, autrement dit le pilotage du budget, à droite aussi l'Éducation. Nous entrons dans « l'ère des entrepreneurs » selon Bruno Le Maire, prophétisant sans doute ainsi ce que seront les réformes du Code du travail, des retraites, de l'éducation, de la Fonction publique... Cette dernière, corrélée à la question des comptes,

ne bénéficie plus d'ailleurs de ministère de plein exercice et risque d'être pilotée plutôt par le budget que par les missions et besoins des usagers. Suppressions de postes et rétablissement du jour de carence sont plus que jamais au programme. Quant à l'Éducation nationale, elle revient à celui qui mit en œuvre les coupes budgétaires décidées par N. Sarkozy, la quitta pour diriger une prestigieuse école de management, a déroulé dans ses écrits un programme éducatif caractérisé par quelques marqueurs tels l'autonomie, l'évaluation permanente en vue de mesurer la performance, la sélection des jeunes en fonction de leurs compétences supposées... J.-M. Blanquer se prévaut de s'appuyer sur les comparaisons internationales, la science... conseillons-lui surtout de s'appuyer sur les personnels...

■ **Frédérique Rolet**, secrétaire générale

LEÇONS D'UN SCRUTIN ILLUSOIRE UNITÉ, SOCIÉTÉ FRACTURÉE

Ce fut d'abord un grand soupir de soulagement, le soir du deuxième tour de l'élection présidentielle, que de voir écartée la menace de l'extrême droite. Mais au soulagement a vite succédé l'inquiétude au regard de la signification de ce scrutin. Inquiétude du fait de l'apparente inexorabilité de la progression du Front national, ce dernier ayant, avec les 10,6 millions de voix de Marine le Pen, doublé en quinze ans le nombre de ses électeurs.

Inquiétude aussi devant, une nouvelle fois, l'absence de prise en considération de ce qui nourrit la désespérance sociale. Le lexique du nouveau Président est pour le moins éclairant : « la libération des énergies » concerne surtout, dans les faits, ceux qui, de par leurs diplômes, leurs réseaux, se meuvent avec aisance dans une économie mondialisée. Ceux qui sont peu frappés par le chômage et les méfaits de la désindustrialisation, par l'ubérisation de la société et par la fermeture des services publics dans les zones rurales. Pourtant, plusieurs signaux devraient alerter et conduire à réorienter les politiques économiques et sociales. Emmanuel Macron a été largement élu, mais, sur les 66 % des suffrages exprimés qui se sont portés sur son nom, combien de réels votes d'adhésion au programme d'En Marche ? Peut-on faire fi du sens des 16 millions de voix « non exprimées », fruits de l'abstention, des bulletins blancs et votes nuls ? Le fait que les moins de 25 ans ont voté majoritairement Jean-Luc Mélenchon au premier tour est aussi révélateur d'aspirations différentes d'une bonne partie de la jeunesse.

Suite page 2 >>>



CE QUE PENSE LE NOUVEAU MINISTRE SUR...

... le statut

Faudrait-il aller jusqu'à changer le statut des enseignants, en proposant aux nouveaux professeurs des contrats de travail de droit privé ?

« Pourquoi pas, même s'il ne faut pas commencer par cela. Il faut d'abord établir des habitudes de travail en équipe et, ensuite, offrir à ces équipes la liberté de définir les règles du jeu au sein de l'école ou de l'établissement. Il faut déconcentrer, procéder par expérimentation. Cela fait partie de la méthodologie de la réforme. »

L'Express, janvier 2017

... l'autonomie

« L'idée est d'avoir un volume horaire garanti à l'échelle nationale en français et en mathématiques et fonctionner ensuite en laissant une autonomie accrue aux équipes pédagogiques pour fixer elles-mêmes la dotation horaire pour les autres matières et mettre en place un vrai projet d'établissement. Cette grande liberté peut aller jusqu'au recrutement des professeurs. L'idéal à terme est que le chef d'établissement recrute lui-même ses professeurs certifiés sur la base du projet qu'il souhaite mener. Cela signifie aussi que les ressources humaines doivent être gérées à l'échelle locale, aux antipodes de la gestion "par ordinateur" d'aujourd'hui. »

L'Express, janvier 2017

... le bac

« Non, il ne faut pas le supprimer. C'est la dernière institution nationale qui nous reste depuis la suppression du service militaire. En revanche, il faut le faire évoluer pour qu'il soit à la fois plus fin et plus musclé. L'épreuve finale pourrait ne concerner que quatre matières, dont le français et les mathématiques. Toutes les autres feraient l'objet d'un contrôle continu. »

L'Express, janvier 2017

CETTE SEMAINE 3

LE PROGRAMME ÉCONOMIQUE ET SOCIAL :

- AUSTÉRITÉ BUDGÉTAIRE EN PERSPECTIVE
- VERS UNE NOUVELLE RÉFORME DES RETRAITES ?

ENJEUX 4-5

LE PROGRAMME ÉDUCATIF :

- AUTONOMIE DES ÉTABLISSEMENTS
- LEURS RÉFÉRENCES
- LE SNES ÉCRIT À EMMANUEL MACRON
- RECRUTEMENT LOCAL
- RÉFORME DU BAC ?
- APPRENTISSAGE

MÉTIERS, CARRIÈRES 6

- INTRA 2017
- HORS-CLASSE DES CERTIFIÉS
- STAGIAIRES LICENCIÉS
- BIADMISSIBILITÉ

SUR LE TERRAIN 7-8

- LSU
- INDEMNITÉS DE JURY
- NOTRE VISION DU BAC
- MOBILISATION AEFÉ



»»» Suite de la page 1

LECONS D'UN SCRUTIN ILLUSOIRE UNITÉ, SOCIÉTÉ FRACTURÉE

Le nouveau Président bénéficiera probablement d'une forme d'attentisme au début, mais celui-ci ne durera pas.

La ligne très libérale du programme d'Emmanuel Macron est claire. Avilissement des retraites, rétablissement du jour de carence, nouvelles attaques contre le Code du travail, développement de l'autonomie des établissements : on retrouve là tous les ingrédients de l'idéologie libérale.

Le SNES et la FSU ont fait le choix de poser immédiatement leurs sujets et d'avertir qu'ils combattront toute mesure qui irait à l'encontre des intérêts des salariés et des retraités.

Les quelques annonces sur la Fonction publique (sur les nouvelles compétences octroyées aux chefs d'établissement en matière d'autonomie, l'apologie du « mérite »...) suscitent l'inquiétude. C'est pourquoi la campagne que le SNES a menée dans le cadre de la présidentielle doit être poursuivie, les propositions et revendications portées auprès des candidats aux législatives afin d'être relayées à l'Assemblée. Se préparer à des mobilisations dans un avenir proche s'avérera nécessaire. Dans l'immédiat, les fédérations de fonctionnaires se réuniront le 23 mai afin de confronter leurs analyses et agir dans le cadre le plus unitaire possible.

■ **Frédérique Rolet**

LE PROGRAMME ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DANS LA FONCTION PUBLIQUE LE RETOUR DES SUPPRESSIONS DE POSTES

Suppressions de postes, réorganisations des services et de la gestion des fonctionnaires, et jour de carence sont au programme du président de la République. La nomination de **Gérald Darmanin** confirme et conforte ces intentions. Autant de menaces et d'inquiétudes pour la Fonction publique en général, et par conséquent pour l'Éducation nationale.

Le nouveau président de la République Emmanuel Macron envisage de supprimer 120 000 postes de fonctionnaires sur la durée du quinquennat, en précisant que la Fonction publique hospitalière ne serait pas touchée, que 70 000 suppressions concerneraient la Territoriale et 50 000 l'État. Il souhaite « préserver » la sécurité et l'Éducation avec respectivement 10 000 postes pour l'Intérieur et 4 000 à 5 000 créations nettes pour le MEN. Le programme ne dit pas, en revanche, quels secteurs seraient concernés par les coupes, il prétend même « élargir les horaires d'ouverture des services publics le samedi et en soirée ». La seule véritable piste avancée pour absorber les suppressions réside dans la « transformation numérique du service public » qui permettrait de « rendre le même service avec un moins grand nombre d'agents » : les dangers de la dématérialisation totale associée à une suppression d'agents en contact avec le public ont été récemment illustrés par le film *Moi, Daniel Blake* qu'on reverra donc de toute urgence...

PARCE QUE VOUS LE MÉRITIEZ BIEN

On lit dans le programme que « le statut des fonctionnaires sera modernisé et décloisonné, par un assouplissement du système rigide des corps ». S'il s'agit de remettre en cause une fonction publique où le recrutement par concours, la distinction du grade et de l'emploi et le droit à une carrière garantissent une certaine égalité de traitement des usagers, le SNES-FSU combattra ces orientations. Le programme parle aussi « d'ouvrir la Fonction publique à l'expérience de profils issus de la sphère de l'entreprise ». Si la mesure n'est ni nouvelle ni dénuée d'intérêt en elle-même, elle relève d'une volonté d'ériger en modèle la culture du privé et, en creux, jette le soupçon sur la capacité de la Fonction publique à trouver en son sein les compétences pour s'adapter aux évolutions. On retrouve là les théories du « nouveau management public ». Dans cette même logique, une série de mesures vise à prendre davantage en compte le « mérite » dans les rémunérations



et les carrières, et chaque service serait davantage incité à « afficher ses résultats sur la base d'indicateurs concrets ».

PLUS DE POUVOIR POUR LES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT

Or, une telle politique se traduit souvent par un pouvoir accru des chefs de service managers qui, le nez sur des indicateurs comptables, désignent comme méritants ceux qui se plient à ces logiques et non ceux qui font bien leur travail. Enfin, *En Marche !* prévoit la restauration d'un jour de carence, c'est-à-dire la retenue d'un trentième de salaire par arrêt maladie, et la mise en place de retraites « par points » qui auraient un impact important pour la future pension des fonctionnaires (voir en page 3).

Pour appliquer ce programme, la tentation du pouvoir sera grande de rejeter les fonctionnaires dans le camp de l'archaïsme, s'opposant

aux évolutions par défense corporatiste de privilèges. Tout l'enjeu de la période sera de convaincre qu'au contraire ce sont nos propo-

sitions qui, parce qu'elles sont porteuses d'intérêt général, sont modernes.

■ **Benoît Teste**

NOUVEAU GOUVERNEMENT : ET LA FONCTION PUBLIQUE ?

Plusieurs syndicats de fonctionnaires, dont la FSU, se sont inquiétés de l'absence d'un ministère de plein exercice pour les 5,4 millions d'agents des trois fonctions publiques (État, territoriaux et hospitaliers), et surtout du lien entre action et comptes publics dans le portefeuille de **Gérald Darmanin** (Les Républicains), nommé ministre de l'Action et des Comptes publics, qui pilotera les comptes publics (budget) et sociaux (comptes de la Sécurité sociale), ainsi que la Fonction publique et la Réforme de l'État.

Dans son communiqué, la FSU prend acte de la composition du nouveau gouvernement et regrette que la Fonction publique ne soit pas un ministère de plein exercice. De plus, l'intitulé lie clairement l'action publique aux comptes publics. Pour la FSU, il n'est pas acceptable de traiter des missions de services publics par le seul prisme budgétaire.

Elle portera ses exigences pour faire valoir la nécessité de service public sur l'ensemble du territoire afin de répondre aux besoins des usagers. Elle défendra ses propositions pour conforter la Fonction publique et les agents dans leurs missions d'intérêt général. La FSU rappellera que l'investissement public est nécessaire pour permettre l'égal accès de toutes et tous aux droits fondamentaux.

Comme un jour sans pain...

Emmanuel Macron prévoit le retour à un jour de carence pour les fonctionnaires : le premier jour d'un congé maladie ne serait plus rémunéré.



Impôt à la source

Emmanuel Macron veut se donner du temps en ce qui concerne la mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu qui devait entrer en application début 2018. Le nouveau Président prône l'expérimentation avant de décider ou non d'une généralisation de cette réforme.

60 milliards

C'est le montant des coupes annuelles budgétaires prévu par le nouveau gouvernement.

EN GUISE DE RENOUVEAU...

DERÉGULATION ET AUSTÉRITÉ BUDGÉTAIRE



Foisonnants et pas toujours très cohérents entre eux, les projets économiques du nouveau Président sont indéniablement inscrits dans une filiation très libérale qui a pourtant fait la preuve de son inefficacité économique et sociale.

Un nombre considérable de dossiers attend le prochain gouvernement : investissement en panne, chômage, précarité, dette publique, fiscalité, inégalités, transition énergétique, désindustrialisation, compétitivité...

Sans rupture avec la période qui vient de s'écouler, le code du travail reste une cible prioritaire. Pour lutter contre le chômage et « libérer le travail », il faudrait notamment pouvoir déroger encore plus facilement aux 35 heures en fai-

sant primer les « négociations » d'entreprises au détriment des accords de branche. Le chantage à l'emploi risque ainsi de s'intensifier, sous couvert de compétitivité.

FLEXIBILITÉ ET FLICAGE

Le chômage serait aussi dû à une formation initiale et continue insuffisante et/ou inadaptée. Il faut bien évidemment faire évoluer les formations et les rendre accessibles à toutes et tous, mais cette mise en cause entretient une confusion entre le profil des personnes les plus exposées et les causes macro-économiques du chômage. Parallèlement, il est envisagé d'étendre l'assurance chômage aux travailleurs indépendants. Cette mesure serait financée par un renforcement du contrôle des demandeurs d'emplois... comme s'il n'existait pas déjà, et en omettant que seulement 48 % des inscrits à Pôle emploi perçoivent l'assurance chômage, certains en cumul avec un emploi à temps incomplet...

AUSTÉRITÉ

Côté dépenses publiques certains chiffres peuvent donner le tournis. Il est prévu de réduire la dépense publique en réalisant 60 milliards

d'euros de coupes tous les ans : 15 milliards seraient pris sur l'assurance maladie, 10 sur l'assurance chômage et 10 sur les collectivités. Il reste 25 milliards à trouver, en coupant dans les effectifs puisqu'il est prévu de supprimer 50 000 postes dans la Fonction publique d'État et 70 000 dans les collectivités. Le retour à un jour de carence en cas d'arrêt maladie devrait permettre de réaliser quelques économies et le Président mise aussi sur l'outil numérique appliqué aux services publics pour en réaliser d'autres. Parallèlement, les 50 milliards d'investissements prévus sur l'ensemble du quinquennat dont 3 milliards pour la transition énergétique sont bien insuffisants au regard des besoins. L'image jeune et moderne du Président masque mal des choix très éculés et l'ensemble révèle un attachement aux politiques promues par l'Europe, par ailleurs critiquée du bout des lèvres histoire de donner un peu le change.



■ Hervé Moreau

RETRAITE ENCORE UNE RÉFORME

Sous couvert de simplification et d'équité, le nouveau Président envisage une réforme radicale des retraites.

Il s'agirait de mettre en place un système uniforme et unique (privé et public), supprimant les régimes spéciaux et les dernières catégories dites « actives ». Le code des pensions est pourtant un élément du statut des fonctionnaires dont le lien avec la carrière est clairement établi (pension calculée sur le dernier indice détenu dans les six derniers mois).

Le président candidat a affirmé qu'il ne repousserait pas l'âge de départ légal... promesse facile à tenir dans la mesure où tout est déjà en place pour que les salariés retardent d'eux-mêmes leur départ en retraite au-delà de l'âge légal, en raison du système de décote et de l'allongement progressif et programmé de la durée de cotisation requise.

EN ROUTE VERS LE CAPITAL

Il affirme par ailleurs qu'il n'y a pas de problème de financement, mais que cette réforme est indispensable pour redonner confiance et pour rendre le système plus équitable et transparent. Il s'agirait d'un système par points dans lequel chaque euro cotisé ouvrirait les mêmes droits quel que soit le statut : les cotisations seraient converties en points inscrits sur un compte. À ce capital virtuel accumulé sur toute la période d'activité sera appliqué un coefficient de conversion dépendant de l'âge de départ à la retraite et de l'espérance de vie à cet âge de la génération à laquelle appartient le salarié. Rien ne garantit la valeur de liquidation du point comme l'ont montré la réforme des systèmes complémentaires de 2015 à l'AGIRC et ARRCO et les mesures prises au RAFP⁽¹⁾.

Ce serait une véritable rupture avec le principe de solidarité intergénérationnel qui fonde le système actuel. Malgré la simplicité apparente, c'est un système qui ne garantit pas le montant de la pension et qui peut s'équilibrer automatiquement par l'appauvrissement des retraités. ■

H. M.

(1) RAFP (Régime additionnel de la Fonction publique) : voir *Le point sur les salaires* de L'US n° 769 du 8 avril 2017, page 16.



RETRAITÉS PAS DES PRIVILÉGIÉS !

Dans une lettre envoyée aux retraités, Emmanuel Macron précise ses orientations et ses engagements, notamment en termes de pouvoir d'achat. Le Président élu ne dit rien sur la revalorisation des pensions, ni sur la prise en charge de la perte d'autonomie.

Si l'augmentation du minimum vieillesse est annoncée (mais celui-ci est encore loin du montant du SMIC), Emmanuel Macron prévoit une augmentation de 1,7 point de la CSG pour 60 % des retraités, c'est-à-dire pour ceux qui ont un revenu mensuel supérieur à 1 181 €, mesure visant à compenser la suppression des cotisations salariales maladie et chômage. Rappelons que la pension moyenne brute se monte à 1 306 € par mois. Ainsi, une pension de 2 000 € baissera de 34 € environ.

L'écart de pouvoir d'achat avec les actifs se creusera encore. Les mesures prévues aggraveront les conditions de vie de tous et augmenteront le nombre de pauvres.

ACTION DU GROUPE DES 9

Le Président s'engage aussi à exonérer 80 % des Français de la taxe d'habitation, soit les couples ayant moins de 3 800 € mensuels. C'est un moyen pour l'État de contraindre les collectivités territoriales à compenser l'absence de recettes par la suppression de milliers de postes dans la Fonction publique. Conséquences prévisibles : nouvelle atteinte contre les services publics et particulièrement ceux d'aide aux retraités.

L'intersyndicale retraitée du groupe des 9 n'a pas l'intention de rester passive. Elle dénonce ces deux mesures qui montrent qu'au-delà d'une pension de 1 181 €, d'un revenu en couple de 3 800 €, on fait partie des privilégiés !



Après le succès des mobilisations du 30 mars, l'intersyndicale a décidé de réagir vite, notamment :

- en répondant au courrier d'Emmanuel Macron pour exposer le contenu de la plateforme unitaire et son opposition aux mesures régressives annoncées ;
- en poursuivant la campagne des questionnaires (10 000 analysés à ce jour) jusqu'au 31 mai. Après un premier bilan en juin, une demande d'audience à l'Élysée sera faite pour y porter une synthèse de l'initiative et les revendications syndicales ;
- en s'adressant aux candidats aux législatives sur la base de la plateforme unitaire du 30 mars et des positions communes sur l'aide à domicile.

■ Marylène Cahouet

Des annonces fiscales parlantes...

Hormis la hausse de la CSG, toutes les mesures annoncées vont dans le sens d'un allègement des prélèvements, en lien avec la baisse programmée de la dépense publique. Mais ces choix ne sont pas neutres. Ils accompagneraient un recul de l'emploi et des services publics, et accentueraient les inégalités entre revenus du travail et du capital. Les ménages les plus fortunés seraient favorisés par un taux unique d'imposition des revenus du capital à 30 % (contre un taux marginal actuel d'impôt sur le revenu à 45 %) et par la non prise en compte des titres financiers pour le calcul de l'ISF qui ne toucherait plus que l'immobilier. Pour les ménages les plus modestes, des allègements de cotisations sociales et la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages sont annoncés. Mais sous couvert de ces mesures, c'est bien la progressivité de l'impôt sur le revenu qui est à nouveau menacée ainsi que le système de financement de la protection sociale.

+1,7

C'est la hausse en points de pourcentage de la Contribution sociale généralisée. Les perdants seront les 60 % de retraités qui paient une CSG à taux plein.

1 pour 37

L'ancien ministre de l'Économie devenu Président envisage de remplacer les 37 régimes de retraite actuels par un seul et unique régime. Objectif principal : aligner le privé et le public. Conséquence majeure : diminuer le montant des retraites.

Réforme du code du travail

Emmanuel Macron souhaite que le Parlement vote dès cet été un projet de loi d'habilitation, qui permettra à l'exécutif de réformer le code du travail par ordonnances. Il s'agit essentiellement de compléter la loi El Khomri pour aller plus loin que le texte du gouvernement sortant dans la décentralisation de la négociation – y compris sur le temps de travail – au niveau des entreprises ou à défaut, des branches, et pour instaurer une barémisation des indemnités décidées par les prud'hommes. La consultation des partenaires sociaux en amont de ces réformes sera menée au pas de charge.

DANS LES ÉTABLISSEMENTS

AUTONOMIE ET CONTRACTUALISATION

Renforcer et encourager l'autonomie des établissements pour favoriser l'adaptation aux besoins de leurs élèves et aux situations locales et stimuler l'innovation.

Le programme d'Emmanuel Macron fait la critique d'un système éducatif qui laisse « peu de latitude aux chefs d'établissement et aux équipes éducatives pour individualiser les parcours et s'adapter au contexte local », les nombreuses circulaires et instructions entravant les marges de manœuvre laissées par la part d'autonomie existante. Et d'en tirer la conclusion, non pas qu'il faut en finir avec les prescriptions absurdes comme on aurait pu le croire un instant, mais qu'il faut « donner de l'initiative aux établissements ».

Concrètement, cela se traduirait pour les collèges par la possibilité de rétablir les classes bilangues en Sixième, les parcours européens, l'enseignement des langues anciennes en réorientant les moyens destinés aux EPI. Autrement dit, aux établissements de se débrouiller avec leur enveloppe horaire pour remettre en place ce qu'il n'a pas été possible de conserver avec la mise en place de la réforme... sans moyen supplémentaire et alors que les postes ont été supprimés.

L'autonomie au lycée se traduirait par la dilution du cadre national d'enseignement dans des parcours individuels évalués localement.

VIEILLES RECETTES

Si les propositions du candidat ne vont pas plus loin dans la déclinaison de ce renforcement de l'autonomie pédagogique, il n'est pas besoin de lire entre les lignes pour comprendre le fond d'une conception du pilotage du système qui reprend un credo libéral défendu depuis longtemps.

Une part d'autonomie de recrutement serait



laissée « aux établissements » de l'éducation prioritaire. S'agit-il des chefs d'établissement ? Des EPLE et leurs conseils d'administration ? Ce flou n'est sans doute pas une erreur de plume mais laisse volontairement la porte ouverte à des traductions diverses.

À cette conception de l'autonomie, le programme présidentiel adjoint l'idée de contractualiser les moyens des établissements (ceux de l'État comme ceux des collectivités territoriales) et de les attribuer sur la base d'un diagnostic effectué tous les trois ans.

Pouvoirs renforcés des chefs d'établissement, pilotage par les résultats et les objectifs, renvoi à l'établissement de la responsabilité de traiter seul ses difficultés : ce projet affiche une volonté d'individualisation mais éternise de fait le renoncement à des objectifs ambitieux pour tous. La mixité sociale ou scolaire n'est pas une priorité du nouveau Président.

DES DROITS ÉGAUX

Le SNES-FSU continuera de combattre les projets qui mènent à la concurrence entre les éta-

blissements et les individus, et n'ont pas fait preuve de leur efficacité. Il combattra l'idée selon laquelle conserver des règles communes à tous sur le territoire serait de nature à freiner les initiatives et conduirait à l'uniformisation des pratiques. Alors que les équipes pédagogiques n'ont jamais été autant caporalisées, et que le travail d'élaboration collective des choix pédagogiques pertinents relevant de leur liberté est de plus en plus difficile, il défendra la nécessité de donner aux équipes les moyens d'exercer cette liberté.

■ Fabienne Bellin

LES ACTEURS DU PROGRAMME LEUR SOURCE D'INSPIRATION

Le programme éducatif d'En Marche ! comme, sans surprise, celui proposé par le nouveau ministre de l'Éducation dans ses ouvrages proviennent du même creuset : l'Institut Montaigne, think tank de la droite libérale.

Cet organisme publie des rapports, mais il est aussi au cœur de réseaux d'influence. Les réformes des années Sarkozy et Hollande sont en grande partie issues de ses théories sur le système éducatif : l'adaptation au local via l'autonomie des établissements (possible recrutement local des enseignants, adaptation des horaires disciplinaires, options et programmes), organisation curriculaire (réforme du collège), réduction du nombre de postes par la gestion locale (réforme du lycée), adéquation formation / emploi (décentralisation de la carte des formations professionnelles).

L'ÉDUCATION FONDÉE SUR LA PREUVE

En matière d'éducation, l'Institut Montaigne lorgne volontiers vers les expérimentations états-uniennes, et notamment « l'éducation fondée sur la preuve », la preuve étant la mise en évidence par l'expérimentation de l'efficacité éducative de telle ou telle méthode ou organisation pédagogique. Les expérimentations sont le plus souvent très idéologiques. Or les résultats de l'évaluation d'un dispositif peuvent s'inverser selon, par exemple, que l'on s'intéresse à ses effets à court ou à long terme. Par exemple, un redoublant réussit généralement mieux l'année de son redoublement, mais toutes choses égales par ailleurs, cet effet s'efface lors du passage dans la classe supérieure. Les paramètres

de l'évaluation s'avèrent de ce fait cruciaux, et peuvent faire l'objet de choix visant la justification de décisions politiques.



INSTITUT
MONTAIGNE

Le principe est donc de moissonner des « innovations » sur le grand marché mondial éducatif, de les expérimenter, et de les évaluer, avant une généralisation éventuelle.

DU DÉJÀ-VU

L'Éducation nationale a commencé de mettre en place ce type de méthodes dans l'opacité sous le ministère Chatel avec le Directeur général de l'enseignement scolaire Blanquer.

Côté syndical, nous avons nous aussi un certain nombre de « preuves ». Nous savons en particulier que des réformes menées brutalement et trop rapidement, contre l'avis des professionnels de terrain, cassent les dynamiques collectives et nuisent durablement à la qualité du travail et à la réussite des élèves. En l'état actuel du système, la priorité n'est pas la course à l'innovation.

■ Valérie Sipahimalani

Le secrétariat général du SNES-FSU a écrit au président de la République pour lui rappeler le rôle primordial de l'école et préciser ses ambitions pour les systèmes éducatifs. Il lui a été demandé de clarifier sa position sur un certain nombre de points notamment la question de l'autonomie des établissements (voir la lettre ci-contre).



Frédérique ROLET
Secrétaire Générale du SNES-FSU

Valérie SIPAHIMALANI
Xavier MARAND
Benoît TESTE
Secrétaires généraux adjoints

à
Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République Française
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

Paris, le 16 mai 2017

Monsieur le Président de la République,

Vous venez d'être élu à la présidence de la République dans un contexte difficile. Les inquiétudes et colères qui ont conduit à l'accès au second tour de la présidentielle de la candidate FN demanderont la mise en place de politiques en faveur de l'égalité et la justice sociale. Sans préjuger du résultat des élections législatives, le SNES-FSU formule le souhait d'un quinquennat fructueux dans sa lutte contre le chômage et les inégalités, pour l'amélioration de la protection sociale, le développement et la qualité des services publics.

Les questions d'éducation et de formation tiennent un rôle primordial dans l'action pour l'emploi et l'égalité. À ce titre, nous souhaitons attirer votre attention sur les dossiers d'éducation concernant le second degré. Votre programme mentionne que « l'éducation a été le moteur de la progression de la France », et que « les enseignants en ont été les artisans ». Nous partageons ce constat. Faire accéder l'ensemble des jeunes à un haut niveau de qualification propre à leur permettre de réussir leur vie personnelle, citoyenne et professionnelle, propre aussi à tirer l'économie du pays vers le haut constitue un défi majeur. Cela suppose une forte mobilisation de personnels suffisamment nombreux et bien formés. Or ces dernières années ont été marquées par une perte de l'attractivité des métiers de l'éducation devant le service public en difficulté.

Nous vous demandons une continuité des charters initiés sous le précédent quinquennat : revalorisation financière pour tous portant à la fois sur la valeur du point d'indice de la fonction publique et sur la progression de carrière - les mesures prises récemment n'ayant pas permis de rattraper le décalage de nos professions - plan pluriannuel d'emplois et de recrutements, plan de résorption de la précarité.

Nous souhaitons qu'un rendez-vous salarial soit programmé rapidement à la Fonction Publique afin de négocier sur la revalorisation de la valeur du point d'indice, sur la mise en place de pré-recrutements, seuls à même de pallier les difficultés de recrutement dans le second degré.

Tout aussi nécessaire est l'amélioration significative des conditions de travail et d'études des personnels et des élèves dans les collèges et lycées : mixité sociale, baisse des effectifs des classes, renforcement des liaisons collège-lycée et lycée-enseignement supérieur, voici quelques exemples de mesures. L'éducation prioritaire et la réforme du collège doivent être traitées en priorité, la formation des maîtres doit concilier davantage compléments disciplinaires, didactique et savoirs professionnels. Sur l'ensemble de ces questions, le SNES-FSU est porteur de propositions.

Enfin, nous considérons nécessaire de clarifier la question de l'autonomie des établissements : elle doit pour nous permettre aux équipes pédagogiques d'avoir davantage de pouvoir d'agir sur leur métier, diversifier leurs pratiques et construire des projets tenant compte des publics accueillis, non pas renforcer le pouvoir du chef d'établissement comme les politiques menées jusqu'à présent dans ce domaine l'ont fait.

Nous vous demandons l'ouverture dans les meilleurs délais d'un dialogue social sur ces questions.

Veuillez croire, Monsieur le Président, en notre profond attachement au Service public d'éducation et à la réussite de tous les élèves.

Pour le secrétariat général

Frédérique ROLET

46, avenue d'Ivry 75647 Paris Cedex 13 - Téléphone: 01 40 63 29 00 - Fax: 01 40 63 29 34 - http://www.snes.edu

ÉDUCATION PRIORITAIRE

RECRUTEMENT AU NIVEAU LOCAL

Lors de diverses déclarations sur l'école pendant sa campagne, Emmanuel Macron a distillé ses orientations en matière d'éducation prioritaire : une mesure phare dans le premier degré et quelques-unes pour le second.

La mesure phare de son programme porte sur la réduction du nombre d'élèves par classe dans les écoles de l'éducation prioritaire. Le président de la République s'est donné comme objectif de ramener à 12 le nombre d'élèves en CP et CE1 de ces écoles par redéploiement de postes en mettant fin au dispositif « plus de maîtres que de classes » instauré pendant le quinquennat précédent. Le moins que l'on puisse dire est que le SNUipp (syndicat de la FSU du premier degré) ne voit pas d'un bon œil cette substitution (voir ci-dessous).

POUR TOUS

Par ailleurs, l'ex-candidat entend financer une nouvelle indemnité de 3 000 € (en plus de celles qui existent déjà) en faisant des économies sur

le bac. Il souhaite aussi donner plus de latitude aux personnels pour développer des projets pédagogiques, mettre en place des méthodes innovantes. En termes d'affectation, il propose que seuls les professeurs ayant plus de trois ans d'expérience soient affectés en éducation prioritaire tout en laissant sous-entendre que tous devraient y faire un séjour : « le fait d'être passé dans un REP ou REP+, ce doit être comme avoir fait campagne dans l'armée, car c'est le cœur de la bataille de la République ». Enfin, pour le second degré, dans le cadre de l'autonomie qu'il souhaite donner aux responsables des établissements, il entend confier, dans les établissements de l'éducation prioritaire, le recrutement des professeurs au chef d'établissement.



Pour un Président qui annonce vouloir faire du neuf, cette dernière mesure relève pourtant du recyclage.

QUELLE ANALYSE ?

La politique des ÉCLAIR mise en place en 2011 prévoyait déjà un recrutement des professeurs par le chef d'établissement et une plus grande liberté pédagogique pour rendre ces établissements attractifs. Le résultat est aujourd'hui connu : les établissements des académies attractives (Aix-Marseille, Montpellier...) ont eu moins de soucis pour recruter que les établissements des académies de Créteil, Lille ou Versailles dont des postes sont, du coup, restés vacants. Quant à la liberté pédagogique, elle s'est retrouvée contrainte par des dotations contractualisées à la réussite à court terme des projets. Disposer d'une latitude pour développer des

projets pédagogiques avec une épée de Damoclès, c'est risquer d'en rabattre sur les objectifs de progression de tous les élèves. Pour le SNES-FSU, renforcer l'attractivité des établissements de l'éducation prioritaire est fondamental. Améliorer la rémunération des personnels est un outil essentiel. Mais l'amélioration des conditions de travail, par la réduction du nombre d'élèves par classe, et l'attribution de moyens supplémentaires à la libre utilisation des personnels va de pair avec celle-ci. Dans un contexte de renforcement de l'autonomie des établissements et de réduction du budget de l'État, les mesures annoncées ressemblent plus à de nouvelles contraintes sur les personnels dans l'exercice de leur métier plutôt qu'à une réelle volonté d'améliorer l'efficacité du système éducatif dans les établissements de l'éducation prioritaire. ■ Xavier Marand

Dans le premier degré

« Faire confiance aux enseignants » a été le leitmotiv du candidat Macron. Mais une de ses mesures phares est le dédoublement des classes de CP et CE1 de l'Éducation prioritaire. Mesure qui finalement se réduirait aux CP des REP+ et se ferait par redéploiement des maîtres sumuméraires « plus de maîtres que de classes ». Si l'on ne peut qu'être favorable à une diminution du nombre d'élèves par classe, cela ne peut se faire au détriment des « plus de maîtres ». Travail collectif pour développer de nouvelles formes de travail, regards croisés sur les élèves, meilleure explicitation des apprentissages, multiplication des interactions au sein de la classe, accent porté sur la prévention, le dispositif « plus de maîtres » est un levier prometteur pour améliorer la réussite des élèves. Les premiers effets bénéfiques commencent tout juste à être évalués. « Faire confiance » c'est renoncer à supprimer un dispositif plébiscité par les enseignants, et c'est entendre que l'école a besoin de stabilité. Le SNUipp saura le rappeler.

Francette Popineau, cosecrétaire générale du SNUipp

BAC ET LYCÉE VERS UNE NOUVELLE RÉFORME



Le programme de campagne du mouvement « En Marche ! » détaille assez peu son projet pour le lycée mais fixe des objectifs précis qui renvoient à des scénarios très aboutis. La nomination du nouveau ministre accrédite encore plus cette vision.

Cette nouvelle organisation du lycée est présentée comme articulée au renforcement de l'autonomie des établissements, au développement de l'innovation et à la promotion de l'apprentissage. Le baccalauréat, qualifié de « totem » dans le discours du candidat Macron, en serait réduit à ponctuer le « continuum bac -3/bac +3 », déjà promu par les gouvernements précédents. « Revoir la forme du baccalauréat (quatre matières obligatoires à l'examen final et le reste au contrôle continu) afin de rendre possible de nouvelles formes d'organisation du temps scolaire et de nouveaux parcours », les propos sont clairs.

PARCOURS INTÉGRÉS LYCÉE/LICENCE ?

Les think tanks des instituts Terra Nova et Montaigne, ainsi que l'organisme gouvernemental France Stratégie, issu de l'ancien Commissariat général au plan, voient ici repris la plupart de leurs préconisations, parfois mots pour mots. On peut ainsi identifier deux options chacune supposant de profondes transformations de l'architecture du système éducatif. Il s'agirait pour la première de créer des parcours intégrés entre le lycée et la licence en déterminant l'orientation vers des filières sélectives longues pour les uns, vers des filières professionnelles pour les autres. Les élèves souhaitant poursuivre en licence « libre » dans les formations générales

devraient passer un « test de positionnement » durant la Terminale. La seconde option vise à permettre aux élèves de construire leur parcours à la carte à partir de modules au terme desquels les compétences acquises seraient clairement identifiées.

UN LYCÉE À LA CARTE ?

La question de la création d'un corps enseignant commun aux lycées et au premier cycle universitaire est aussi posée. Dans son rapport de juin 2016, Terra Nova va encore plus loin en détaillant une organisation du cycle terminal en quatre semestres, chacun avec sept « unités d'enseignement », l'unité renvoyant à 4 heures de cours hebdomadaire. La validation des unités est pensée sous la forme de contrôle en cours de formation avec deux épreuves à la fin des semestres 2 et 3, le dernier étant réservé à des travaux interdisciplinaires. Sous couvert de modernité, on retrouve peu ou prou le triptyque « semestrialisation, modules, contrôle continu », en partie envisagé (pour être abandonné) par la réforme Darcos de 2009. En l'état, ces projets consomméraient la rupture entre collège et lycée, pour institutionnaliser la sélection à l'entrée des universités et même dès le lycée. Ils sacrifieraient l'ambition d'une culture commune émancipatrice sur l'autel de parcours individuels évalués localement. ■ Claire Guéville

APPRENTISSAGE MIRAGE À L'HORIZON !

En matière de formation professionnelle des jeunes, le nouveau Président veut donner la priorité au développement de l'apprentissage, avec au passage une affectation des ressources financières issues de la taxe réservée aux seuls établissements formant des apprentis.

Les propositions d'Emmanuel Macron prétendent cibler les jeunes sans qualification, avec pour objectif de proposer l'apprentissage pour tous les parcours de formation professionnelle initiale. Le Président prône un effort massif pour ce type de formation, la mutualisation des plateaux techniques des lycées professionnels et des centres de formation d'apprentis, la généralisation des formations sous statut d'apprentis dans les lycées professionnels, le retour au préapprentissage à la fin du collège, avec vérification des savoirs de base « nécessaires » à l'insertion en entreprise.

DÉTOURNEMENT DE MOYENS

Le Président voudrait simplifier le système de formation, notamment par le regroupement des différentes aides aux entreprises, et par la fusion des contrats d'apprentissage et de professionnalisation. Ainsi il ferait sauter la frontière entre formation professionnelle initiale et formation continue. Les principes de rémunération des apprentis seraient fixés dans la loi, avec un salaire minimum fonction de l'âge, de l'expérience et de la position dans le cycle de formation. Mais surtout, la finalité de la taxe d'apprentissage serait revue, les 674 millions d'euros destinés aux écoles, universités et lycées qui proposent uniquement des formations sous statut scolaire seraient redirigés vers les CFA (voir encadré). Le Président nouvellement élu reprend donc les recettes qui n'ont jamais fait leur preuve en

matière de développement de la formation professionnelle initiale des jeunes. Le mirage de l'apprentissage se heurte à la réalité du marché du travail : extrêmement fermé, ségrégatif et qui ne se développe que sur les hauts niveaux de qualification. En dépit de toutes les incitations, le développement de l'apprentissage profite aujourd'hui aux jeunes qui possèdent déjà une qualification professionnelle, il ne peut résoudre la question des jeunes sans qualification, car les entreprises ne sont pas prêtes à leur signer un contrat de travail.

Les 2 milliards d'euros de la taxe d'apprentissage

- Fraction régionale (51 %) réservée aux formations en apprentissage.
- Quota (26 %) dédié aux CFA et sections d'apprentissage.
- Barème – ou hors quota (23 %) réservé aux formations hors apprentissage. Cela représentait 674 millions d'euros en 2016.

Pourtant, à coup de subventions et d'exonérations, l'apprentissage coûte cher, en moyenne au moins 25 % de plus que la formation sous statut scolaire ou d'étudiant. Même si dans certains secteurs et pour certains jeunes il peut être un moyen efficace d'atteindre un niveau de qualification, avec le sociologue Gilles Moreau, qui travaille depuis des années sur la question, nous dirons « Ceux qui ne jurent que par l'apprentissage ne sont pas sérieux ! ».

■ Thierry Reygades

	SALAIRE 1 ^{RE} ANNÉE	SALAIRE 2 ^E ANNÉE	SALAIRE 3 ^E ANNÉE
Mineur	370,07 € (25 % du SMIC)	547,70 € (37 % du SMIC)	784,54 € (53 % du SMIC)
18-20 ans	606,91 € (41 % du SMIC)	725,33 € (49 % du SMIC)	962,17 € (65 % du SMIC)
21 ans et plus	784,54 € (53 % du SMIC ou du minimum conventionnel)	902,96 € (61 % du SMIC ou du minimum conventionnel)	1 154,61 € (78 % du SMIC ou du minimum conventionnel)

Le salaire minimum légal pour les salariés en contrat d'apprentissage est calculé en pourcentage du SMIC, en fonction de l'âge et l'expérience de l'apprenti (de 1 an à 3 ans). Les valeurs applicables à compter du 1^{er} janvier 2017 ont été établies par le décret n° 2016-1818 du 22 décembre 2016, JO du 23 décembre.

PHASE INTRA DU MOUVEMENT 2017

UNE ÉTAPE CRUCIALE

La campagne de vérification des vœux et barèmes est maintenant terminée. S'ouvre maintenant la phase de l'affectation des demandeurs.

Conscients du caractère décisif de cette phase, les élus du SNES-FSU ont fait un travail de vérification qui a permis de faire corriger de nombreux oublis ou erreurs de l'administration. Ils ont contrôlé que les droits de chacun étaient pleinement pris en compte par les services rectoraux.

Début juin s'ouvre, selon le calendrier de chaque rectorat, la période des commissions paritaires d'affectation (CAPA et FPMA). La « qualité du mouvement » et la satisfaction des demandeurs dépendent de cette indispensable phase de vérification et de correction des barèmes, mais aussi des postes offerts au mouvement. La fluidité de la phase inter 2017 est comparable à celle du mouvement 2016 qui était bien en deçà de celle de 2015,

Aux syndiqués qui participent à l'intra : actualisez vos coordonnées !

Pour disposer d'une information rapide sur le suivi et le résultat de votre demande, il importe de vérifier vos coordonnées personnelles sur le site du SNES-FSU (accès avec votre code syndical personnel). Vous devez, en particulier, actualiser si besoin votre adresse postale, votre adresse mél et votre numéro de téléphone portable (envoi des résultats par SMS). Pensez aussi à actualiser vos coordonnées après le mouvement si votre mutation vous amène à changer d'adresse. C'est indispensable pour que le SNES-FSU puisse continuer à vous contacter.

année exceptionnelle suite à l'affectation concomitante de stagiaires issus de deux sessions de concours.

DÉFENDRE LES DROITS DES PERSONNELS

Chaque rectorat va maintenant élaborer un « projet » de mouvement, au caractère non fiable du fait de la variabilité de nombreux paramètres. Contrairement à la pratique ministérielle inadmissible lors de la phase inter, la quasi-totalité des recteurs a décidé de ne pas diffuser ce projet. Non seulement le projet est incertain, mais en plus l'administration peut commettre des erreurs de fichiers en le diffusant, à l'instar de ce qui s'est passé à l'inter cette année.

Ce projet ne sera qu'une ébauche informatique et les élus du SNES-FSU travailleront à l'améliorer afin de satisfaire un maximum de demandeurs, dans le respect des règles communes d'affectation. Les commissaires paritaires du SNES-FSU vont fournir un travail intensif, conjuguant technicité et sens de l'intérêt général. Ce travail est effectué dans la transparence, avec la détermination de défendre les droits des personnels et le paritarisme. Ce n'est qu'à l'issue des commissions (CAPA et FPMA), et après vérification des données, que nos élus transmettront à chaque intéressé un résultat fiable et définitif.

■ Thierry Meyssonnier

FONCTIONNAIRES STAGIAIRES DAVANTAGE DE LICENCIEMENTS EN 2016

Les documents remis en comité technique ministériel en mai montrent qu'entre 2014 et 2016 les licenciements de stagiaires ont sensiblement augmenté et que le nombre de renouvellements augmente dans les mêmes proportions.

Passant de 159 licenciés sur 13 110 stagiaires en 2014 (1,2 %) à 333 licenciés pour 15 239 évalués en 2016 (2,2 %), ces licenciements sont concentrés pour moitié sur trois disciplines qui, déjà, ne pouvaient pas tous les postes aux concours (mathématiques, lettres modernes, anglais). Quelles raisons l'Éducation nationale met-elle en avant pour justifier ce bilan ? En premier lieu l'insuffisante maîtrise de la didactique, puis des difficultés à gérer la classe, un tiers ne parviendrait pas à se mettre dans la position d'un enseignant. Certains syndicats ou responsables de l'ÉSPÉ voient dans les licenciés des personnes qui se seraient trompées de porte.

Pour le SNES-FSU, la crise de recrutement peut être un des facteurs explicatifs. Toutefois, il convient aussi d'entendre la souffrance de ceux qui sont en échec, trop souvent isolés. Quand l'institution renvoie ces stagiaires à une introspection culpabilisante : « pourquoi n'y arrivez-vous pas alors que la très grande majorité des stagiaires réussissent ? », il ne faut

pas que soient évacués d'autres types d'explications.

Les mouvements revendicatifs de stagiaires de Grenoble et de Paris de ces derniers jours ont montré que l'année de stage est difficile, trop lourde, et rendue trop stressante par des évaluations incessantes. Au lieu d'imposer un demi-service en responsabilité voire davantage, le ministère serait plus inspiré de donner plus de temps à la formation afin que les stagiaires puissent surmonter leurs éventuelles difficultés. Le temps, la sérénité manquent... et parfois la bienveillance qui nous est donnée comme vertu cardinale à l'égard de ces collègues fragilisés par l'exercice du métier.

TEXTES DE RÉFÉRENCES

Ce sont l'arrêté du 22 août 2014 et les notes de service 2015-055 et 2016-070 qui fixent les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des fonctionnaires stagiaires. Si des stagiaires éprouvent des difficultés, se rapprocher de la section académique du SNES-FSU.

■ Alain Billate

HORS-CLASSE DES CERTIFIÉS CAMPAGNE DE PROMOTIONS 2017

La campagne 2017 d'accès à la hors-classe est ouverte en cette fin d'année scolaire. Le calendrier des CAP est en ligne sur le site du SNES-FSU : www.snes.edu.

Les contingents de promotions par académie (cf. tableau ci-contre) ont été notifiés début mai : cette répartition doit permettre l'accès à la hors-classe de l'ensemble des collègues actuellement au 11^e échelon.

AMÉLIORATION DES NOTES DE SERVICE MINISTÉRIELLES

L'action du SNES-FSU a permis d'obtenir, depuis trois ans, des notes de service ministérielles actant que tous les professeurs et CPE « ont vocation à bénéficier de l'accès à la hors-classe avant la fin de leur carrière ». La notion de « mérite », aux contours flous et arbitraires, est remplacée par celle de « valeur professionnelle » qui reconnaît l'expérience professionnelle, alliée aux qualifications disciplinaires et pédagogiques. Ainsi, depuis 2015, plus de 80 % des professeurs certifiés et 75 % des CPE au 11^e échelon sont-ils promus chaque année à la hors-classe.

Malgré ces évolutions importantes, persistent des disparités entre académies ou entre disciplines, dues au poids excessif des avis hiérarchiques au sein de certains barèmes académiques. Ces avis peuvent ainsi, dans ces académies, continuer à jouer un rôle trop important dans la promotion, au détriment des critères communs à tous (ancienneté, notation...).

Les élu(e)s du SNES-FSU dans les CAP continueront en 2017, dans toutes les académies, à intervenir pour faire respecter le droit des personnels à une carrière complète, dans le but que tous les professeurs et CPE puissent partir à la retraite en ayant atteint l'échelon terminal de la hors-classe. Cet objectif est en passe d'être atteint.

■ Christophe Barbillat, Erick Staëlen
intercat@snes.edu

Académie	Contingent certifié 2017	Contingent CPE 2017
Aix-Marseille	317	24
Amiens	228	14
Besançon	175	8
Bordeaux	411	25
Caen	182	10
Clermont-Fd	167	12
Corse	59	2
Créteil	353	19
Dijon	192	12
Grenoble	397	21
Guadeloupe	80	4
Guyane	29	2
Lille	521	26
Limoges	101	6
Lyon	313	20
Martinique	64	2
Mayotte	45	
Montpellier	338	20
Nancy-Metz	336	15
Nantes	391	20
Nlle-Calédonie	17	
Nice	236	13
Orléans-Tours	288	17
Paris	240	19
Poitiers	232	13
Polynésie Fr.	33	
Reims	165	8
Rennes	398	21
Réunion	187	8
Rouen	239	13
Strasbourg	228	11
Toulouse	352	23
Versailles	474	26
Hors acad.	203	13
TOTAL	7 991	447

PROFESSEURS BIADMISSIBLES DISPARITION PROGRAMMÉE

Alors que sont publiés les résultats d'admissibilité à l'agrégation, les questions sont nombreuses sur l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs biadmissibles.

Jusqu'à présent, les professeurs certifiés admissibles aux concours de l'agrégation à deux sessions différentes pouvaient, à leur demande, accéder à une grille de rémunération supérieure (de +4 à +46 points d'indice selon l'échelon en classe normale). Concernant l'accès à la hors-classe, les professeurs biadmissibles bénéficient du gain automatique d'un échelon lors du reclassement. Pour le SNES-FSU, cette spécificité constitue la reconnaissance du niveau de qualification acquis par le double succès aux épreuves écrites de l'agrégation.

Dans le cadre des discussions sur la réforme des carrières et des rémunérations issues du cycle PPCR, les mesures bénéficiant aux professeurs certifiés sont transposées à l'identique pour les professeurs étant déjà biadmissibles.

EXTINCTION PROGRAMMÉE

Le gouvernement a décidé unilatéralement, contre l'avis du SNES-FSU, d'éteindre progres-

sivement cette échelle de rémunération en ne créant plus aucun nouveau ayant droit dès 2017 (loi 2016-1917, art. 129).

Ainsi, tous les professeurs qui relèvent actuellement de la grille de rémunération des biadmissibles continueront à en bénéficier, mais ceux qui obtiennent cette année leur deuxième admissibilité à l'agrégation ne peuvent plus la faire valoir.

Le SNES-FSU n'accepte pas cette mesure : dans la droite ligne de son action, il a été la seule organisation syndicale à déposer, dès le comité technique ministériel du 7 décembre 2016, un amendement pour la pérennisation de l'intégralité du dispositif bénéficiant aux professeurs biadmissibles. Il interpellera le nouveau ministre pour en exiger le rétablissement.

■ C. B., E. S.



Référencement

Les ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Culture et de la Communication, et de la Jeunesse et des Sports ont lancé une procédure conjointe de renouvellement du référencement d'un ou de plusieurs organismes de protection sociale complémentaire. Ce dispositif permet une participation financière (dérisoire il est vrai) de l'employeur. La MGEN, mutuelle historique, avait été désignée lors de la première vague qui arrive à échéance le 1^{er} juillet prochain. Mais la ministre a quitté ses fonctions sans aller au bout de la démarche et laisse à son successeur le soin de choisir. Cela ne change rien pour les adhérents actuels de la MGEN, mais cela conclut tristement un processus qui a été mené sans réelle négociation.

Revalorisation des carrières et des salaires : décrets enfin parus

Les décrets appliquant les mesures PPCR de revalorisation des carrières et des salaires pour les professeurs agrégés et certifiés, les CPE et les AE sont parus au *Journal officiel* du dimanche 7 mai. Ces textes sont identiques à ceux qui avaient été présentés au CTM du 7 décembre et sur lesquels la FSU et ses syndicats nationaux s'étaient prononcés positivement. Il en est de même du décret améliorant la carrière des professeurs de chaires supérieures, paru le 11 mai. La revalorisation de nos carrières et de nos salaires ainsi que les modifications du système d'évaluation s'appliqueront donc comme prévu à compter du 1^{er} septembre 2017. Retrouvez notre analyse : <http://www.snes.edu/Salaires-Carrieres-Nouvelles-conquetes-30595.html>

Campagne d'affichage sauvage anti-IVG sur les murs du métro le 26 avril

La RATP a porté plainte contre la campagne d'affichage illégal d'un groupuscule catholique d'extrême droite anti-avortement, qui détournait des affichettes des rames de métro avec les images des candidat-e-s à la présidentielle. Déjà en janvier les abribus Decaux avaient été visés. Le SNES-FSU réaffirme que l'accès à l'avortement est un droit et que l'éducation à la vie sexuelle doit être prodiguée à toutes et à tous pour qu'elles et ils puissent avoir des choix libres et éclairés.

ÉVALUATION DES ÉLÈVES

QUELLE LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE AVEC LE LSU ?

En cette fin d'année scolaire, les résultats des élèves de collège seront transférés dans le LSU⁽¹⁾.

Ce transfert ne sera possible que si tous les enseignants d'une même classe ont utilisé un même mode d'évaluation : une annonce bien tardive qui n'a pas été communiquée officiellement aux enseignants par le ministère et un nouveau coup porté à leur liberté pédagogique.

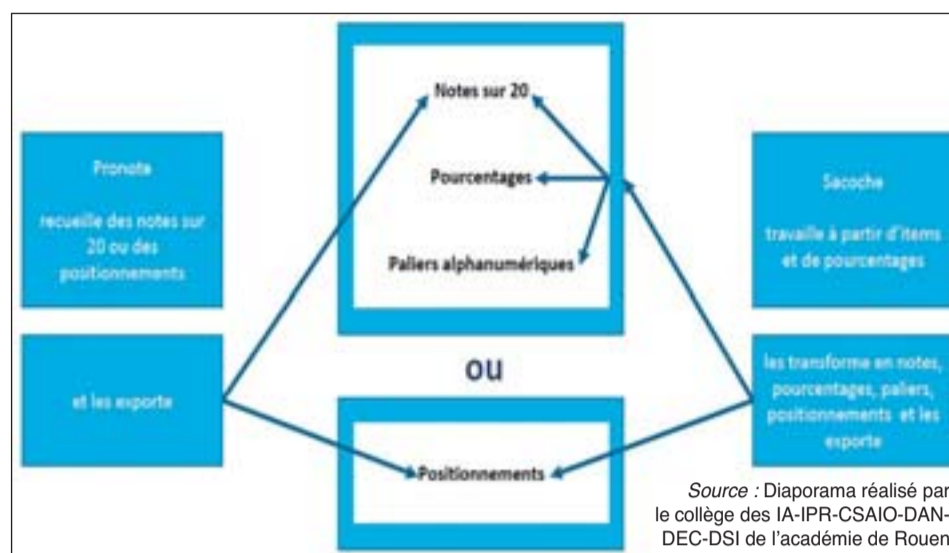
Nouvelle contrainte avec le LSU : il peut être paramétré localement, soit en attribuant aux travaux des élèves d'une même classe des notes au sens « alphanumérique » (notes, pourcentages, positionnement sur 1, 2, 3, 4...), soit en les positionnant par rapport à des objectifs d'apprentissage, des « compétences ». Pour que l'export dans le LSU soit possible, les enseignants qui, au sein d'une même classe, ont utilisé deux systèmes d'évaluation différents vont donc devoir en choisir un seul et « s'harmoniser » (voir ci-contre), ou bien utiliser deux systèmes d'évaluation pour chaque discipline (compétences et notes par exemple). La plupart des outils de suivi (Pronote, K d'école,

Gepi, Notabene, Siecle Notes, Sacoche...) permettent pourtant au sein d'une même classe de « panacher » les modes d'évaluation...

AUCUN TEXTE N'IMPOSE UNE MODALITÉ D'ÉVALUATION

La liberté pédagogique des enseignants – pourtant garantie par la loi⁽²⁾ – a souvent été remise en cause avec la réforme du collège : impositions locales d'évaluation par couleurs, d'une double évaluation par notes et par compétences, voire de « validations » d'items parfois issus du socle de 2006...

Ces modalités ont généré de nombreuses réunions, du travail supplémentaire, beaucoup d'incompréhension, et tout ceci sans réelle réflexion sur les différentes modalités d'évaluation et les pratiques pédagogiques, sans bénéfice pour les élèves. Rappelons qu'aucun texte d'application de la réforme du collège n'impose un mode d'évaluation particulier... Le SNES-FSU a interpellé le ministère afin que le



Source : Diaporama réalisé par le collège des IA-IPR-CSAIO-DAN-DEC-DSI de l'académie de Rouen



problème puisse être réglé rapidement, que les collègues n'aient pas à perdre leur temps à harmoniser en toute fin d'année scolaire leurs modalités d'évaluation a posteriori...

ce qui n'aurait – au-delà de la charge de travail générée – aucun sens pédagogique.

■ Sandrine Charrier

(1) Livret scolaire unique.

(2) Article L912-1-1 du code de l'éducation et décret n° 2014-940.

EXAMENS ET CONCOURS RÉMUNÉRATION DES CORRECTIONS

La participation aux travaux des jurys d'examen ouvre droit à une rémunération spécifique (décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 et arrêté du 13 avril 2012). Quelle est la marche à suivre pour faire respecter ses droits ?

Toutes les épreuves d'examen sont concernées : épreuves orales du DNB, contrôles en cours de formation (CCF), évaluations des compétences expérimentales (ECE), épreuves en cours d'année (ECA) en langues vivantes du baccalauréat, correction des épreuves écrites, secrétariat de jury...



riori si un problème est survenu lors de votre mission !

SAISIE DE L'ÉTAT DE FRAIS

L'ordre de mission doit aussi comporter les éléments permettant d'assurer la rémunération spécifique due pour la participation au dit jury. L'état de frais est ainsi à compléter par écrit ou à saisir via l'application IMAG'IN (ou via toute autre application). Après

attestation du service fait par le chef de centre, le service rectoral des examens vérifie et valide votre état de frais pour mise en paiement. Toute mission effectuée en dehors de la commune de résidence administrative ou familiale ouvre droit au remboursement des frais (déplacement, repas...) sous certaines conditions.

Le SNES-FSU est attentif à l'application de la réglementation pour la rémunération des épreuves d'examen. Il appelle les collègues à faire respecter leurs droits. En cas de problème d'application, contactez immédiatement votre section académique du SNES-FSU pour intervention.

■ Serge Deneuvéglise

BACCALAURÉAT LES EXIGENCES DU SNES-FSU

La fin d'année scolaire, période du bac, est traditionnellement celle où s'exprime un faisceau de critiques sur cet examen. Trop cher ! Trop lourd ! Inutile ! Et selon les propositions du nouveau président de la République : « Quatre épreuves et un contrôle continu suffiraient ! ».

Ne nous y trompons pas, ces remises en cause régulières du baccalauréat sont en fait dirigées contre le second degré et contre les formations du lycée. Elles sont une entreprise de déconstruction du lycée en voies générale, technologique et professionnelle, et en séries. Elles contribuent aux arguments qui prônent les « bac -3, bac +3 » pour une partie des jeunes et des formations professionnelles étriquées, régionales, sous la houlette des entreprises pour les autres.

UN MÊME DIPLÔME

Contre ces discours et les attaques qu'ils alimentent, le SNES-FSU continue à réaffirmer son attachement à un bac conçu comme premier grade universitaire qui n'en rabatte ni

sur ses objectifs ni sur son contenu, ni sur ses exigences, car plus de 20 % des jeunes n'accèdent toujours pas au baccalauréat : il est impératif de mieux former les citoyens de demain, capables de comprendre le monde, de s'y épanouir et de le transformer, et de répondre à une nécessité économique en permettant à plus de jeunes d'obtenir une qualification reconnue préservant la précarité.

Partout en France, « avoir le bac », ce doit être avoir le même diplôme, ouvrant aux mêmes droits, permettant la poursuite d'études, une référence pour les emplois et les niveaux de salaires dans les entreprises.

AUCUNE ÉPREUVE EN COURS D'ANNÉE

Il convient donc de mettre fin à la multiplication d'épreuves en cours d'année ou de formations qui développent le caractère local du bac, et battent en brèche le principe d'égalité, et de combattre les pressions hiérarchiques sur les correcteurs et les jurys qui affaiblissent la valeur du diplôme.

Lors des corrections, dans les jurys, le SNES-FSU invite l'ensemble des correcteurs à défendre ces positions, il le fera auprès du ministère et vers les directions académiques des examens et concours et, dans le même temps, il interviendra pour obtenir des délais et des conditions de corrections satisfaisantes pour les enseignants.

■ Thierry Reygades

Blois



Le stage national du groupe histoire-géographie, dans le cadre des Rendez-vous de l'Histoire à Blois, aura lieu du 5 au 7 octobre 2017. Ce stage propose à la fois des réunions entre collègues du SNES-FSU,

et la participation aux manifestations des Rendez-Vous qui ont cette année pour thème « Eurekâ ! Invention et innovations ».

La table ronde animée par le SNES-FSU évoquera « L'innovation comme enjeu de société : fonctions sociales, acteurs et conflits ».

Les inscriptions au stage se feront par le site du SNES-FSU à l'adresse suivante : www.snes.edu/Les-rendez-vous-de-l-Histoire-de-Blois-2017-Eureka.html. La participation au stage donne droit à une autorisation d'absence.

Le nombre de places étant limité, n'oubliez pas de vous inscrire rapidement. Une priorité sera donnée aux nouveaux participants.

Indemnité pour la correction d'une copie

Baccalauréat : 5 €

BTS : 2,30 €

DNB : 0,75 €

Des chefs d'établissement zélés

Dans l'académie de Créteil, des chefs d'établissement proposent aux collègues de rédiger « sur la base du volontariat », un « rapport d'activité annuel » préalable à l'entretien de carrière. Ce rapport d'activité sera joint au dossier des collègues. Rappelons que la rédaction de ce « rapport » faisait partie des propositions initiales des nouvelles formes d'évaluation. Le SNES-FSU l'a combattu et a obtenu sa suppression. Ne laissons pas revenir par la fenêtre ce que nous avons réussi à interdire, refusez l'autoévaluation culpabilisante et infantilissante.

ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER LES PERSONNELS DANS L'ACTION !

Le SNES-FSU, avec le SNEP et le SNUipp, a lancé une semaine d'action syndicale et de grèves dans le réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE).

Des grèves de solidarité avec nos collègues du premier degré sur le même sujet avaient, en février, conduit le MEN à renouveler l'ensemble des détachements mis en péril. Aujourd'hui, le problème se pose à nouveau pour les deux degrés dans le réseau AEFE : des titulaires sont sanctionnés par des refus de détachement sur un poste obtenu. Certains sont déjà installés de longue date avec leur famille dans le pays. D'autres sont d'anciens contractuels, lauréats de concours MEN, qui se voient eux-aussi refuser le détachement. Ce type de refus est un frein incompréhensible à la mobilité de nos collègues, qui ont fait de nombreux sacrifices et qui exercent souvent loin de leur famille. Sans réponses acceptables à nos interventions multiples

auprès de la DGRH et du cabinet du ministère, le SNES et les syndicats de la FSU ont appelé à la grève au cours de la semaine du 9 mai. Celle-ci a été très fortement suivie dans l'ensemble du réseau, avec des taux de grévistes allant de 50 à 100 % dans une majorité d'établissements ! Cette mobilisation exprime une forte solidarité avec les collègues concernés, mais aussi une prise de conscience du danger permanent qui pèse sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger, privé de toute forme de stabilité de ses personnels titulaires, sans cesse menacés par une mobilité imposée. Pour le SNES-FSU, s'il n'est pas question d'ignorer les difficultés de vivre qui pèsent fortement sur le territoire national, il faut affirmer



clairement que, dans de telles conditions d'incertitudes et de changement de règles non équitables, le réseau a du plomb dans l'aile, d'autant que les difficultés des personnels titulaires s'ajoutent à la longue série de coupes budgétaires des dernières mandatures. L'action du SNES et des syndicats de la FSU continue, pour la défense du réseau de l'établissement public AEFE !



Patrick Soldat

Publicité

Voter pour construire une banque qui nous ressemble !

Parce que la CASDEN est une banque coopérative, ce sont les Sociétaires qui décident. Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire* CASDEN de mai 2017, en ligne ou par courrier exprimez-vous, votez ! Chaque voix compte !

Rendez-vous sur casden.fr | Suivez-nous sur

* L'Assemblée Générale Ordinaire CASDEN se tiendra le 17 mai 2017 ou à défaut de quorum, le 31 Mai 2017.

casden
BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique

ADAPT
UN SERVICE DU SNES-FSU

N'hésitez pas à commander en ligne sur www.adapt.snes.edu
rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisée)

Géographe aujourd'hui
Qu'est-ce que la géographie ? Comment faire pour l'enseigner ? Comment intéresser les élèves ? Retenir leur attention ? Comment mettre à profit le nouvel environnement numérique ? Enfin comment intégrer la géographie dans l'interdisciplinarité ? Des réponses dans ce livre à la fois théorique et pratique.
• Sous la dir. de Marie-Claire Robic, Adapt-SNES, 2016, 360 p. 32 €.

Enseignement de l'histoire - Enjeux, controverses autour de la question du fascisme
L'enseignement de l'histoire n'a jamais été un sujet neutre. Deux collègues, en partant de l'évolution des programmes ces trente dernières années, cherchent à répondre à la question : permet-elle aux jeunes des collèges et lycées d'acquiescer les clés pour comprendre le monde actuel ?
• Joëlle Fontaine et Gisèle Jamet, Adapt-SNES, 2016, 126 p., 12 €.

BON DE COMMANDE

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Courriel : _____ @ _____

TITRE	QUANTITÉ	TARIF

MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE (+ 3 euros de port)

À envoyer aux Éditions ADAPT - 46, av. d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (port + 3 euros) ou à commander sur notre site : www.adapt.snes.edu

P.A. SNES-PETITES ANNONCES - 46, av. d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

Tarifs : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

LOCATIONS

(83700) St-Raphaël, loue F3, 80 m², 6 pers., calme, jardin, park, tt à pied, comm., mer 7 min, 600/700€/s. Tél. 04.77.37.25.64, gmclabouret@gmail.com

(33) Arcachon, loue F2 neuf, centre, 250 m plage. Tél. 06 04 07 98 41

(64) Saint-Jean-de-Luz, loue F2, centre, 50 m plage, thalasso. Tél. 06 04 07 98 41

(33) Bassin d'Arcachon, Claouey, loue maison, 4-6 pers., conf., forêt, bassin, océan. Tél. 06 04 07 98 41

(24) Ribérac, loue grande maison, 6/8 personnes, 500 €/semaine. Tél. 06 83 49 38 09

Espagne, Roses, loue studio, direct mer. Tél. 06 16 16 04 60

(48) Cévennes, loue mais. village, tte sais, 550 €/qz. Tél. 06 32 03 08 31, colegram@numericable.fr

(06) Valbonne, prox. Antibes, coll. loue villa 110 m², 4 p. (2 ch.) + jardin 1200 m². 11/07-26/08 (1 000 €/2 sem. + 300 € sem. sup.) + chat à câliner ! Tél. 04.93.12.90.60, 06.89.07.55.21

Cotentin, coll. loue maison, mer, 6 pers., 15/07-12/08, 375 €/sem. Tél. 02 33 78 05 87

Espagne, Roses, 06/07, maison, 4 personnes, 1 500 €/quinzaine. didhamel@yahoo.fr

(84) Avignon intramuros, pl. des Carmes, 4 p., 115 m², rénové, tt conf., meublé ou non, 2 ch., cuisine équipée, s.d.b., w.c., balcon, 930 €/mois c.c. Tél. 06 80 87 23 07, asalta@orange.fr

Périgord, loue villa très grand confort, clim., 4 personnes max. Tél. 06 86 58 63 25

(83700) St-Raphaël, loue F3, 80 m², 6 pers., calme, jardin, park, tt à pied, comm., mer 7 min, 600/700€/s. Tél. 04.77.37.25.64, gmclabouret@gmail.com

Gard, vallée Cèze, loue mais., 5 pers., jardin, 370€/sem. Tél. 06 70 63 53 38

Italie, lac Majeur, ile des Pêcheurs, Stresa, loue appt., imm. hist. bord du lac, 50 m², 1^{er} étage, tt équipé, max. 3 pers., wi-fi, 90 €/nuit (4 nuits minimum). Tél. 00 39 0323 50 12 42, anna.zacchera@gmail.com

Paris, Montmartre, loue ttes périodes, 2 p., 320 €/sem. ou 60 €/nuit. Tél. 06 74 57 11 58, marielegall55@yahoo.fr

Ardèche, coll. loue mais. charme, été, 13 pers., 5 ch., 3 s.d.b., pisc., rivière, 1200 €/sem. Tél. 06 23 41 07 49

(34300) Agde, loue T3, 7 couchages, 3 min plages et commerces, conf. Tél. 06 76 28 44 81

Paris 18^e, coll. loue 2 p., clair, calme, idéal j. coll. ou étud., 870 €/m. Libre. Tél. 01 42 51 67 11

Paris, Père Lachaise, loue appt. 3 pièces, 72 m² du 15 au 29/07, 450€/sem. Tél. 06 24 62 39 61

Publicité

SERVICE D'ÉCHANGE DE LOGEMENTS RÉSERVÉ AU MONDE DE L'ENSEIGNEMENT

Profvac.com
CONSULTEZ NOTRE SITE www.profvac.com